



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

12, boulevard Don-Quichotte (Lots 1 575 475 et 1 577 877)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet d'aménagement d'une enseigne détachée visant l'immeuble sis au 12, boulevard Don-Quichotte, sur les lots 1 575 475 et 1 577 877, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la hauteur maximale d'une enseigne détachée bordant le boulevard Don-Quichotte soit de 7,5 mètres, alors que l'article 292 du règlement prescrit une hauteur maximale de 6 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 11 octobre 2022 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 septembre 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière